

SOS LH 223/13

52 11

(1944)

Octroi aux camionneurs contractuels de la S.N.C.F.  
d'une priorité pour obtenir l'acquisition de véhicules  
provenant de prises de guerre ou de cession faites par  
les Alliés

Lettre S.N.C.F. au M.T.P. 11.10.44  
Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F. 15.11.44

Octroi aux camionneurs contractuels de la S.N.C.F. d'une priorité pour obtenir l'acquisition de véhicules  
provenant de prises de guerre ou de cessions faites par les Alliés.

et des Transports

Direction Générale  
des Chemins de fer et des Transports  
Service des  
Transports Routiers

4ème Bureau  
n°198

Camionneurs  
contractuels  
de la  
S.N.C.F.

COPIE

Monsieur le Président,

Par lettre D/5110-21 du 11 Octobre 1944, vous avez attiré mon attention sur l'opportunité d'accorder aux camionneurs contractuels une priorité pour obtenir l'acquisition de véhicules automobiles ou hippomobiles provenant de prises de guerre ou de cessions faites par les Alliés.

Sans méconnaître l'intérêt qu'il y a à veiller, dès maintenant, à ce que ces entrepreneurs soient équipés convenablement au fur et à mesure de la remise en état du réseau et de la reprise du trafic ferroviaire, on doit cependant constater que les conditions actuelles imposent encore aux transporteurs routiers un effort anormal qu'ils pourraient difficilement soutenir sans l'appui de l'Administration.

C'est donc à ces transporteurs que doivent, pour le moment, être accordées toutes les priorités pour le rétablissement de leur parc.

Mais il va sans dire que, dès que les raisons qui militent actuellement en faveur des transporteurs routiers à longue distance cesseront d'exister, c'est-à-dire quand les liaisons ferroviaires redeviendront normales et actives, des ordres seront donnés aux autorités chargées de la répartition des véhicules pour que des attributions convenables soient faites en temps opportun pour pourvoir à ces camionnages, compléments des transports de la S.N.C.F.

A cet effet, j'invite, doré et déjà, les Inspecteurs Généraux, à se tenir informés, dans chaque Région, du rétablissement progressif de l'activité ferroviaire et à tenir compte des besoins spéciaux qu'il y aura lieu de satisfaire à cet égard, par des attributions en faveur des camionneurs de la S.N.C.F.

Pour ce qui concerne plus spécialement les véhicules hippomobiles, le problème du retour à l'économie nationale de ceux récupérés sur l'armée allemande n'a pas encore été examiné, mais il paraît peu probable que cette ressource soit suffisante pour présenter un grand intérêt. Au cas où vos informations à ce sujet infirmeraient cette présomption, je vous serais obligé de bien vouloir m'en faire part, pour que je saisisse de la question mon Collègue de l'Agriculture qui serait alors intéressé au premier chef.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.